



SYLLABUS



Niveau d'étude : Master 1
Semestre : 1

ECTS : 4

Cours : **Analyse économique des projets**

CM : 30 heures

Enseignant : Alain BARRERE

TD : 15 heures

E-mail : alain.barrere@umontpellier.fr

Modalités de contrôle des connaissances : examen terminal écrit de 2h

Présentation et objectifs du cours

Depuis déjà cinquante ans se sont développées à propos des pays dits « en voie de développement » des méthodes d'analyse économique de projets.

C'est en effet à propos de la question de la mise en œuvre du « développement » dans les « pays en voie de développement » que la notion de projet, entendu comme un mode nouveau de définition, de validation, et de mise en œuvre de l'action à mener, a très progressivement émergé. Il y aurait beaucoup à dire sur l'explication de la vertu particulière, relativement à ce contexte, et même rigoureusement exclusive à lui dans les premières décennies, prêtée à cette technique de définition de l'action, de décision, et de gestion. Laissons ici cette discussion autour des projets, de la pratique des projets, de l'idéologie des projets, et considérons-les à titre conservatoire, sans autre questionnement quant à leurs fonctions, comme des opérations élémentaires de développement - pour nous intéresser à leur « analyse économique ».

Celle-ci est apparue nécessaire, avec l'évidence que le fonctionnement du marché selon les lois commerciales de la rentabilité ne pouvait, considéré seul, générer un développement harmonieux et rapide. On a donc cherché à prendre en compte au niveau même de ces projets les objectifs de croissance et de répartition au niveau national. A côté du calcul de rentabilité pour l'entrepreneur, on a introduit des procédures d'évaluation autres, des procédures d'une évaluation dite « économique » (pour les singulariser vis-à-vis des procédures précédentes, dites d'évaluation « financière ») - et visant à mesurer les effets reçus en commun, donc à évaluer l'intérêt d'un projet du point de vue de la collectivité.

Quelques trente ans après les débuts de l'émergence de la notion de projet, dont les applications restaient cantonnées absolument à la problématique et aux aires d'application précitées, voilà que l'injonction à tous les niveaux de la société de fonctionner par projets - pour l'administration, les institutions, les organisations, les collectivités territoriales, et les individus dans tous les aspects et moments de leur activité ou de leur existence -, se met à devenir lancinante dans les pays dits développés, pour lesquels on avait toujours auparavant fait confiance à d'autres modes. « La crise » réimporte brutalement dans les sociétés industrialisées les figures qu'elles avaient imaginées pour la gestion de leur périphérie, en même temps qu'elle y réimporte, au même moment, les contraintes et les procédures de « l'ajustement structurel ». Sans non plus là évoquer tous les aspects connexes, notamment sociaux, institutionnels, cognitifs, politiques, liés à la survenue de cet engouement obligatoire pour le projet, et aux fonctions de substitution des projets à des politiques et des

procédures d'intégration sociale qui, du fait de la crise du savoir de la puissance publique sur le social, n'apparaissent plus légitimées, - concentrons-nous simplement sur l'aspect économique, et disciplinaire, voire même de méthodologie économique : les déséquilibres (chômage, déficit public, déficit extérieur) allant s'approfondissant dans nombre d'économies « développées », et pour autant qu'il soit apparu que leur résorption renvoyait au problème qui avait été posé à propos du contexte d'origine de l'application des projets, s'est fait jour dès lors un regain d'intérêt, et le développement de réflexions, pour les champs désignés, selon les cas, par analyse des projets, évaluation économique des projets, ou calcul économique public.

C'est du calcul économique en effet que procèdent l'analyse et l'évaluation économiques des projets - dans le rôle qui lui est attribué de fonder la décision sur des méthodes rigoureuses et des estimations fiables.

Le champ méthodologique de l'évaluation « économique » étant celui de la mesure des effets reçus en commun, diverses méthodes ont été élaborées pour passer de l'évaluation financière des projets à leur évaluation économique, soit à celle de leur avantage pour la collectivité. Certaines s'attachent à prendre en compte, outre le revenu des agents ayant part à la décision quant au projet, l'ensemble des revenus créés par le projet auprès des différents agents de la collectivité ; elles aboutissent à pouvoir décider quel serait le « meilleur » dans une collection de projets, soit donc à pouvoir établir une programmation des projets. D'autres prétendent dire le bon plutôt que le meilleur, et visent à pouvoir statuer sur un projet localisé, pris isolément, pour savoir s'il convient ou non de le financer et de le réaliser – problème plus ambitieux en réalité que le premier, et qui nécessite de disposer d'un modèle global, donc d'une théorie, de l'économie : c'est le cas par exemple de certaines méthodes, qui s'appuient explicitement sur la théorie néo-classique de l'équilibre général (théorie de l'optimum et théorie de la concurrence parfaite).

On n'a donc pas affaire, dans cette entreprise d'évaluation économique des projets, à un champ méthodologique unifié, tel que l'est relativement celui de l'évaluation financière. Les méthodes diffèrent, de par l'objectif de leur utilisation ayant présidé à leur conception, de par leurs éventuelles filiations théoriques et le degré de leur explicitation, de par le caractère micro, méso, ou macroéconomique de leurs concepts et de leur instrumentation, de par la définition qui a été retenue dans chacune pour mesurer les coûts, plus encore de celle qui a été retenue pour mesurer les avantages, et, très fondamentalement, de par la conception de la valeur à laquelle elles se réfèrent.

Le cours, s'attache d'abord à spécifier les tenants et aboutissants des principales d'entre elles ; à caractériser leur spécificité ; à évoquer éventuellement les débats auxquels donne lieu le choix préférentiel de leur emploi ; les TD en proposent des exercices d'application.

*

L'enjeu de l'évaluation économique en général est celui de la rationalisation (du point de vue économique, s'entend) de la décision publique : du décalage qui existe l'économie observée (celle où la rationalité « financière » informe les actions, les réactions, et les comportements), et l'économie réelle, occultée, mais substrat de la mesure des coûts effectifs pour la collectivité de l'usage des ressources - naissent l'ignorance des conséquences réelles de la décision, et donc, pour une part d'entre elles au moins, les mauvaises décisions ; pour une part, encore - les conflits sociaux, les gaspillages, les destructions de patrimoine, le creusement des inégalités ; et, en partie toujours, l'inefficacité des modes de régulation.

Dans sa démarche générale, l'évaluation économique concerne la comparaison d'états du milieu, et la mesure des transformations opérées, ou survenues, à la suite de toute action finalisée (processus de production, projet, programme, politique) – du moins s'il s'agit, alors, de l'utiliser pour éclairer la décision. A ce titre, l'application de cette démarche aux « projets », au-delà de quelques considérations d'application ou de contextualisation particulières, ne diffère pas, dans les concepts

utilisés ni dans les fondements de ses méthodes, de l'application à ces autres objets qui sont les programmes, ou les politiques.

Mais au-delà de la mesure des effets en commun des projets, des programmes, et des politiques, il en est encore ainsi, de la mesure de toute transformation d'un milieu, qui ne soit donc pas forcément finalisée – ainsi, par exemple, de la mesure des effets en commun des catastrophes naturelles.

Aussi le cours propose-t-il les concepts, les méthodes, et les instruments d'une ingénierie de l'évaluation économique, libre à chacun de les appliquer aux « projets » stricto sensu, ou à tel autre des objets évoqués plus haut. La démarche est donc celle d'un cours d'évaluation économique générale ; ou encore d'analyse économique des projets, en convenant qu'on définirait alors comme « projet » toute transformation se soldant par une création d'actifs et/ou par une destruction d'actifs.

*

Une autre dimension du cours vise à donner à voir comment l'évolution contemporaine des problématiques amène à compléter, voire à modifier, l'arsenal méthodologique « classique » de l'analyse et de l'évaluation économiques, et à indiquer les lignes de recherche qu'elle suggère. La discipline est en évolution, et l'apport de nombreuses propositions, de notion, ou de protocoles, lui donne un caractère quelque peu foisonnant.

L'analyse économique en termes de capital, de biens et de services s'élargit aux concepts de patrimoine et de ressources, postulant une nouvelle lecture des principes et des méthodes de la théorie de la décision. En ce qui concerne la décision publique, la politique de régulation publique prend désormais en compte le patrimoine collectif naturel, au titre du respect d'un nouveau type d'équilibre : l'équilibre de l'environnement. Aussi les préoccupations de l'évaluation économique et sociale, après avoir essentiellement concerné la mesure de la réalisation des projets ou programmes d'investissement publics, et intégré par la suite les effets des politiques sociales, se portent également, aujourd'hui, sur les effets des accidents, ou des comportements de dégradation du patrimoine (naturel, et historique).

Cependant la responsabilité publique centrale et locale ne s'élargit pas seulement aux objectifs de protection (des ressources vivantes, et des ressources non renouvelables), mais aussi à ceux de la préservation : au-delà donc de la simple conservation, cet aspect suscite dans le domaine théorique des recherches autour des conditions d'apparition du développement durable, et renouvelle la question de la valeur.

L'extension du champ de la décision publique, nécessite le développement d'outils nouveaux. Le matériel traditionnel de l'évaluation économique de la décision collective s'efforce d'intégrer de nouvelles exigences : la plus connue des méthodes d'évaluation économique, la méthode coûts-avantages, a fait, avec l'extension de l'économie des actifs naturels, l'objet de développements, qui ont contribué à étendre le champ de l'analyse coûts-avantages des méthodes de *rectification* des prix (passage des prix nominaux aux prix « économiques »), aux méthodes de *valorisation*, lesquelles permettent d'attribuer, au travers de divers instruments, des valeurs monétaires à des biens et services hors marché (dont notamment, les actifs naturels hors marché) ; de telles méthodes contribuent à l'identification et la quantification des coûts effectifs. Et, singulièrement, permettent d'intégrer la mesure du non usage des actifs patrimoniaux.

C'est là, par ailleurs, l'un des instruments qui permettrait de mesurer les effets subis par les acteurs futurs du fait du prélèvement de ressources non renouvelables, ou d'une dégradation irréversible, voire très lentement réversible, de certains milieux, et d'opérer sa prise en compte dans la décision, sous réserve de pouvoir l'intégrer par ailleurs avec les résultats des travaux concernant un taux d'actualisation « équitable » ou des procédures relevant de la recherche de l'équité intergénérationnelle, qui permettent d'élargir l'espace du calcul économique, à la prise en compte de ces « tiers absents » au contrat que sont aussi les générations futures.

Pré-requis

- * A des degrés divers, différents cours du cursus de Licence :
 - Microéconomie (théorie néo-classique, efficacité des marchés, économie du bien-être)
 - Macroéconomie
 - Comptabilité nationale
 - Comptabilité analytique

- * Sans constituer à proprement parler des pré-requis, les cours suivants du cursus de Licence sont utiles :
 - Elaboration des projets
 - Calcul économique
 - Analyse financière

Contenu

Introduction

Chapitre liminaire : L'évaluation ; l'évaluation économique ; l'analyse économique des projets (principes généraux, terminologie, types)

Partie I : L'évaluation de la valeur utilité totale

- Ch. 1 : Efficacité des marchés et bien-être
- Ch. 2 : Les fondements des méthodes coûts-contreparties
- Ch. 3 : Principes et méthodes de l'analyse coûts-avantages
- Ch. 4 : La rectification des prix
- Ch. 5 : La rectification généralisée des prix
- Ch. 6 : La pratique de l'analyse coûts-avantages : problématiques et commentaires
- Ch. 7 : L'introduction d'une préférence politique dans l'évaluation
- Ch. 8 : Evaluation, risques, et incertitude ; évaluation de l'irréversibilité
- Ch. 9 : l'analyse coûts-avantages élargie et la valorisation des actifs hors marché

Partie II : Evaluation de la valeur utilité totale et méthodes de valorisation

- Ch. 1 : Les méthodes de valorisation : concepts, principes, classification
- Ch. 2 : La valorisation indirecte d'un dommage
- Ch. 3 : La valorisation des prix par observation des comportements
- Ch. 4 : Les méthodes de valorisation hypothétiques

Partie III : L'évaluation de la valeur activité totale

- Ch. 1 : La méthode des effets
- Ch. 2 : La méthode des multiplicateurs et son application à l'évaluation des projets régionaux
- Ch. 3 : La méthode coûts-emplois d'évaluation de projets

Éléments bibliographiques

- ◇ BRIDIER M. et MICHAÏLOF S., Guide pratique d'analyse de projets, *Evaluation et choix des investissements* (Editions Economica)
- ◇ CHERVEL M, et Le Gall M ; Manuel d'évaluation économique des projets : la méthode des effets, Ministère de la Coopération
- ◇ DASGUPTA P., SEN A. et MARGLIN S., Directives pour l'évaluation des projets (ONUDI)
- ◇ GARRABE M., Ingénierie de l'évaluation économique, Collection Enseignement Supérieur Tertiaire (Editions Ellipses)
- ◇ HOUDAYER R., Evaluation financière des projets, Ingénierie de projets et décision d'investissement (Editions Economica)
- ◇ LESOURNE J.-C., Le calcul économique (Editions Dunod)
- ◇ MASSE P., Le choix des investissements (Editions Dunod)
- ◇ WALLISER B., Le calcul économique, Collection Repères (La découverte)